



Montreuil, le 22 janvier 2018

Madame Marie SAVINAS  
DRH de l'EPIC SNCF  
CAMPUS WILSON  
9 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 20012  
93212 SAINT-DENIS

Madame la Directrice,

Depuis sa création, l'EPIC SNCF et les cheminots qui y sont employés, n'ont cessé d'être malmenés par vos réorganisations successives, totalement incohérentes. Les cheminots mesurent chaque jour les effets néfastes de la politique économique et sociale de l'Entreprise.

La transformation digitale est mise en place vitesse grand « V ». Les nouveaux outils pleuvent et sont déployés à la hâte, sans s'inquiéter des problématiques qu'ils engendrent, sans s'inquiéter de savoir s'ils sont effectivement adaptés à la production et aux besoins des métiers.

Dans cette évolution numérique, votre unique objectif est bien la plus grande productivité possible, basée essentiellement sur une baisse continue des effectifs, toujours pour la même charge de travail.

Aucun service n'échappe à vos ambitions, aucun collègue n'échappe à la surcharge de travail, à l'extrême polyvalence et à l'absence de véritable reconnaissance du travail dans le déroulement de carrière.

Les cheminots des Agences Paie et Famille voient le fondamental de leur métier totalement détérioré. Conscients de la surcharge de travail en APF, vous prévoyez de supprimer de nouveau 160 postes et de réorganiser une nouvelle fois les APF, de manière à ce que l'effectif restant absorbe la charge de travail coûte que coûte.

Vous envisagez de classer et tuber les cheminots des APF selon leurs compétences, sans jamais définir une véritable organisation du travail permettant la montée en compétences et l'épanouissement au travail des agents.

Vous décidez de valider l'expérimentation de plateformes privées B2S en assurant que le service rendu aux cheminots est très satisfaisant, voire plus satisfaisant que lorsque la gestion téléphonique est administrée par les cheminots eux-mêmes.

De fait, la Direction opte pour une centralisation des appels des cheminots par une plateforme téléphonique assurant également les missions des gestionnaires de niveau 1 (dites sans véritables compétences RH). Cette plateforme pourrait être privée, si la Direction ne réussissait pas à recruter les cheminots nécessaires au bon fonctionnement de cette centrale.

Les multiples réorganisations sont également le lot des cheminots des DSI de l'EPIC SNCF, réunis sous l'égide d'« eSNCF », ainsi que la présentation de la « Road Map Technologique » ou le projet d'externalisation du Système d'Informations du GPF.

Parmi les mesures phares de ce projet figurent la fermeture de nos centres d'exploitation informatique (DataCenters) et donc l'externalisation de notre infrastructure informatique.



Ce qui était hébergé en interne hier sera hébergé chez un géant de l'informatique demain. Voire, la SNCF louera directement un service en ligne plutôt que d'en concevoir un, plus en adéquation avec notre besoin. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser un certain nombre de questions quant à la sécurité de nos données.

Ce flot d'externalisations incessantes détruit la ligne métier informatique. Et en l'absence de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) claire et partagée avec l'ensemble du personnel, la question de l'avenir au sein du SI est source de RPS.

La Direction Juridique est également soumise à la montée des risques psychosociaux du fait de la désorganisation du travail. Depuis la réforme ferroviaire, les conditions de travail des juristes n'ont cessé de se dégrader : réduction d'effectifs, amplitude des horaires de travail hors-norme, reportings chronophages, complexification et traitement des dossiers dans l'urgence, planification quasi-impossible des tâches, pressions, injonctions paradoxales, directives de travail lacunaires et absence de communication sur le devenir de la Direction Juridique Groupe (DJG). Les juristes souffrent d'un sentiment d'isolement général au sein même de la DJG, mais plus largement au sein de l'entreprise. Les perspectives d'évolution sont extrêmement minces et la formation insuffisante. Cette situation se traduit par une recrudescence des arrêts de travail.

A la Direction Comptabilité Finances, si la mise en place de CONCURE est satisfaisante selon la Direction, la CGT comprend que c'est pour mieux absorber une charge de travail supplémentaire comprenant la compta-finances de SNCF Réseau. La Fédération CGT revendique le rattachement de la totalité de la Direction Comptable du GPF à l'EPIC de Tête, cependant l'effectif en place doit être cohérent avec la charge de travail globale, les directions comptables doivent être représentées dans les Etablissements, en proximité des besoins métiers.

Dans la même veine, la Surveillance Générale est un élément indispensable de la chaîne de production ferroviaire. Or, l'avenir de la SUGE est également sous la menace d'une libéralisation effrénée du ferroviaire. Si la sûreté ferroviaire, et quel que soit le contexte du moment, est une nécessité fondamentalement incontournable, elle est pour autant totalement incompatible avec la notion de productivité telle que nos dirigeants l'entendent.

De l'obsession sans limites d'une rentabilité à tout prix découle aujourd'hui la mise en place d'une sûreté low-cost en mettant en concurrence la SUGE et les sociétés privées de gardiennage.

La sûreté des cheminots ne semble pas être une priorité pour la Direction, pas plus que la santé. Car même si la Direction sort les Services Médicaux et l'Action Sociale du plan de performance 2020, les décisions budgétaires et sociales ne prennent pas pour autant l'importance de la place des Médico-sociaux dans l'Entreprise.

La volonté de céder l'activité des EHPAD au privé en est une malheureuse illustration. Sans dire que la Direction tente, au passage, de se débarrasser des cheminots qui y travaillent par le biais de l'application de l'article 1224-1 du Code du Travail sur la transférabilité et ce, avant même que les Parlementaires ne traitent le sujet.

Mais la Direction annonce également vouloir modifier en profondeur le rôle de l'Action Sociale SNCF en se calquant davantage sur le droit commun, mais aussi en se détournant des cheminots les plus âgés.

Dans le même climat, les cabinets médicaux de proximité continuent de fermer, partiellement ou complètement, en laissant des bassins d'emploi cheminot sans même la présence de la médecine du travail !

OPTIM'SERVICES mène incontestablement une politique opposée à la prise en compte des besoins des cheminots. L'objectif est indubitablement la course aux gains de productivité dans une entreprise de Service Public. De fait, il semble que l'immobilier appâte nos Directions. En ce sens, la CGT est en droit de s'interroger sur les conséquences d'un rapprochement de OSET et de la DIT. Les informations sur le sujet restent anormalement feutrées, alors que des réorganisations s'annoncent dans les territoires.

En ce sens et conformément aux dispositions de l'article 4-2 de la Directive RH0826, la Fédération CGT des Cheminots vous adresse une Demande de Concertation Immédiate portant sur les points suivants :

1. Une politique d'emploi et de formation adaptée à l'exigence des métiers en réinternationalisant la charge de travail sous-traitée ;
2. La couverture des postes au Cadre d'Organisation par des agents au Cadre Permanent ou au RH0254 lorsque l'agent ne remplit pas les conditions d'admission au statut dans les services évoqués ci-dessus ;
3. Un état des lieux de l'impact réel de la transformation digitale sur les métiers et une utilisation efficace des nouveaux outils tournée vers l'amélioration des conditions de travail des agents ;
4. La mise en place d'une campagne de recrutement nécessaire à la création d'une plateforme téléphonique entièrement tenue par des cheminots en substitution de B2S pour AVAYA ;
5. L'arrêt immédiat du projet d'externalisation des Data Centers, de la multiplication de filiales SI et la réinternalisation des missions SI ;
6. La véritable reconnaissance de l'expertise juridique en interne à notre entreprise et les moyens devant y afférer ;
7. Le retour en proximité et dans les établissements de l'ensemble des métiers et fonctions transverses ;
8. Un autre mode de financement de la sûreté.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Cheminots  
Cyril CAPDEVIELLE  
Secrétaire fédéral

